

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE Montréal

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-3916-2014

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale place
d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et
district de Montréal, province de Québec,

(ci-après « Gaz Métro »),

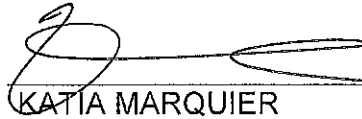
AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussignée, KATIA MARQUIER, directrice, Contrôle corporatif et budget, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de Gaz Métro et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Gaz Métro est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Gaz Métro dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées de nature financière contenues à la pièce Gaz Métro-3, Document 1;
4. Gaz Métro dépose également sous pli confidentiel les pièces Gaz Métro-47, Document 1 à Gaz Métro-56, Document 1 (« Pièces ») contenant également des informations de nature financière;
5. La communication des informations caviardées contenues à la pièce Gaz Métro-3, Document 1 ainsi que des Pièces, sans ordonnance de confidentialité, entraînerait la divulgation au public d'informations financières qui doivent demeurer confidentielles;
6. En effet, ces informations financières ne sont pas connues du public et, si elles sont rendues publiques, risquent de causer un préjudice commercial à Gaz Métro et ses filiales;

7. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



KATIA MARQUIER

Directrice, Contrôle corporatif et budget

Affirmé solennellement devant moi,
à MONTRÉAL, ce 19^e jour de décembre 2014



Commissaire à l'assermentation pour tous les districts
judiciaires du Québec